

**CONFERENCE A HAUT NIVEAU SUR LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE**

**ALLOCUTION DE MARC COOLS, PRESIDENT DU CONGRÈS  
DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**3-4 JUILLET 2024, VILNIUS, LITUANIE**

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chers participants,

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous à l'occasion de cette Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne, à la fois en tant que Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, une des deux assemblées politiques du Conseil de l'Europe, mais aussi en tant qu'élu local en Belgique. Dans ces deux responsabilités, je peux témoigner combien les collectivités locales peuvent contribuer à la justice sociale et à la mise en œuvre des droits sociaux.

La Charte sociale européenne énonce des droits sociaux et économiques fondamentaux que les États membres sont tenus de protéger et de promouvoir.

Au-delà des législations nationales, la réalisation de ces droits nécessite la participation active des autorités locales et régionales.

Celles-ci ont une compréhension unique des besoins et des défis spécifiques de leurs communautés qui leur permettant de promouvoir et mettre en oeuvre les droits sociaux au niveau de leurs collectivité territoriales. Il y a plusieurs façons pour elles d'y parvenir :

Tout d'abord, les collectivités doivent assurer des services sociaux de qualité et garantir un accès équitable à des services publics essentiels comme l'éducation et l'enseignement et les soins de santé. Au travers de leurs initiatives dans le domaine du logement, elles contribuent au droit à un logement adéquat inscrit dans la Charte.

Les collectivités peuvent également promouvoir les opportunités d'emploi et des conditions de travail équitables et favoriser le développement économique local.

Les collectivités locales et régionales devraient, à mon sens, assurer beaucoup plus qu'aujourd'hui une évaluation continue de leurs politiques, entre autres pour identifier les domaines à améliorer en matière de droits sociaux. L'évaluation des politiques publiques est trop souvent absente dans nos différents pays, quel que soit le niveau de pouvoir.

Le Congrès place les défis spécifiques en matière de droits humains au premier rang de ses priorités, qu'il s'agisse du droit au logement, de la traite des êtres humains, du soutien aux personnes âgées et aux personnes vivant seules, ou encore des droits à la santé et à un environnement sain. Nous avons consacré un de nos manuels sur les droits de l'homme aux droits sociaux. C'est une compilation d'exemples de bonnes pratiques dans différentes collectivités territoriales en Europe.

Depuis le Sommet de Reykjavik de 2023, le Congrès s'efforce de renforcer encore son action dans le domaine des droits humains, tout en poursuivant son rôle traditionnel dans le suivi de l'application de cette autre charte importante du Conseil de l'Europe qu'est la Charte européenne de l'autonomie locale.

La justice sociale est le socle d'une société juste et équitable. La justice sociale, la solidarité, c'est tenir compte de tous les individus qui composent notre société. C'est refuser de sacrifier et de laisser certains d'entre eux sur le bord du chemin. C'est apporter son soutien à celles et ceux qui en ont besoin. Ce sont des actions concrètes. Je vais vous en donner deux exemples :

Dans ma commune, il existe une antenne sociale au sein du Centre Public d'Action Sociale. Cette antenne va par exemple prendre en charge une dame veuve en dépression et qui ne prend plus soin d'elle, lui apprendre à se recoiffer, lui apporter si nécessaire un suivi psychologique pendant six mois pour qu'elle

retrouve confiance en elle. Car tant qu'elle n'a pas retrouvé cette confiance, vous ne pouvez l'envoyer ni à une formation ni chez un employeur.

Un autre exemple d'action de terrain ce sont les classes d'alphabétisation pour adultes. Un pourcentage important de nos populations, notamment d'origine étrangère mais pas exclusivement, est analphabète. Leur intégration et leur avenir professionnel passe par leur alphabétisation.

Toutes les politiques de réinsertion socio-professionnelle, de soutien aux personnes en situation de handicap, d'aide au logement sont d'autres exemples concrets.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Le chemin vers la justice sociale et la pleine mise en œuvre des droits sociaux est une entreprise collective. Suivre ce chemin est nécessaire ne fut-ce que si nous voulons réduire le risque de polarisation et la montée des extrémismes que l'on connaît dans certains de nos pays.

La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe n'est pas un simple document, mais une promesse faite à nos citoyens. Il nous appartient, à tous les niveaux de gouvernement, de faire de cette promesse une réalité.

Comme le rappelle John Rawls dans son livre « La théorie de la justice » : « La justice est la première vertu des institutions sociales ».

Je nous souhaite à tous une conférence stimulante qui donnera un nouvel élan à la Charte à tous les niveaux de gouvernance au bénéfice de tous les citoyens européens.

Merci de votre attention.